



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN**

2025-95

Séance du 18 décembre 2025 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le onze décembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 20

Ayant pris part à la délibération : 31

Présents : Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Rémi ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Christiane ENJALBERT, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC.

Excusés donnant procuration : Monsieur Hervé BOULADE donnant procuration à Monsieur Rémi ROUQUETTE, Madame Marie-Claude ROLLAND donnant procuration à Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL donnant procuration à Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Pascal THIERY donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Madame Françoise HOULES, Monsieur Alain BOYER donnant procuration à Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ donnant procuration à Madame Isabelle CALMET, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Serge BOURREL, Madame Véronique MARAVAL donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Bernard TROUILHET donnant procuration à Madame Nathalie FABRE, Madame Anna CALS donnant procuration à Madame Sylvie BASCOUL.

Excusés : Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Madame Françoise HOULES

**Objet de la délibération : Action sociale d'intérêt communautaire - Enfance Jeunesse :
Avenant convention de partenariat et d'objectifs 2022 – 2025 avec l'Association « La Passerelle »**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 13 avril 2022 (délibération n° 2022-056), Le Conseil Communautaire a approuvé les termes de la convention de partenariat et d'objectifs 2022–2025 confiant la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Lombers à l'Association « La Passerelle ».

Cette convention d'une durée de quatre ans s'achève le 31 décembre 2025. La Convention Globale Territoriale (CTG) passée le 22 octobre 2022 avec la CAF prend quant à elle fin le 31 décembre 2026. Aussi, une évaluation sera conduite durant l'année 2026 qui permettra de vérifier la bonne adéquation entre l'offre, la demande et le besoin en matière d'accueil de l'enfance sur le territoire. Il est en conséquence proposé de proroger d'un an, par voie d'avenant, la durée de la convention de partenariat et d'objectifs 2022-2025, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant n° 2 à la convention de partenariat et d'objectifs avec l'Association « La Passerelle » et autorise le Président à le signer.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

La Secrétaire de séance,

Françoise HOULES